

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 17 FEV 2023

DECRET N° 23-017/PR

Portant promulgation de la loi N°23-001/AU du 06 février 2023, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord portant création de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum, du 30 juillet 2018, notamment en son article 64.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Est promulguée la loi N°23-001/AU autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord portant création de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine, adoptée le 06 février 2023 par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

« **Article unique** : L'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord portant création de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores. »

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani

